

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET D'EXTENSION DE L'ENTREPRISE HALADJIAN ET MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU DE SORGUES

Par arrêté préfectoral du 20 mars 2024, l'ouverture d'une enquête publique portant sur l'intérêt général de l'extension de l'entreprise Haladjian au sein de la zone d'activités la Malautière à Sorgues et sur la mise en compatibilité du PLU de Sorgues, a été prescrite.

Cette enquête, d'une durée de 22 jours, se déroulera du jeudi 11 avril 2024 au jeudi 2 mai 2024 inclus.

Monsieur Jérôme Seguin, DRH santé au travail en retraite, a été désigné commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Nîmes.

La communauté d'agglomération les Sorgues du Comtat est responsable du projet et est, à ce titre, l'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées. Les informations relatives au projet peuvent être demandées à Madame Florence Farrugia, directrice du service urbanisme et habitat, communauté d'agglomération les Sorgues du Comtat – 340 boulevard d'Avignon, CS 6075, 84170 Monteux – 04 90 61 15 50 – florence.farrugia@sorgues-du-comtat.com.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés au centre administratif – service urbanisme de la commune de Sorgues, au 80 route d'Entraigues 84700 Sorgues.

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet de la préfecture de Vaucluse au lien suivant : <http://www.vaucluse.gouv.fr> (rubrique Publications / Enquêtes publiques) ainsi que sur le site internet de la commune de Sorgues au lien suivant : <https://www.sorgues.fr/>

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet, du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 puis de 13h30 à 17h00 et le vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30, ou les adresser par écrit à l'attention du commissaire enquêteur ou par message électronique à l'adresse : ddt-enquetes-publiques@vaucluse.gouv.fr. Le dossier pourra être consulté depuis un poste informatique mis à disposition en mairie de Sorgues. Les observations ainsi que les courriers électroniques seront annexés au registre d'enquête et tenus à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public au service urbanisme de la commune de Sorgues selon le calendrier suivant :

- le jeudi 11 avril 2024 de 13h30 à 17h00 ;
- le mercredi 24 avril 2024 de 8h00 à 12h00 ;
- le jeudi 2 mai 2024 de 13h30 à 17h00.

À l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur adressera le registre d'enquête et les documents annexés accompagnés de son rapport et de ses conclusions motivées au préfet de Vaucluse et au tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête.

Le préfet de Vaucluse transmettra, dès réception, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur à la commune de Sorgues et à la communauté d'agglomération les Sorgues du Comtat. Ces documents seront tenus à la disposition du public pendant un an en mairie de Sorgues, à la communauté d'agglomération les Sorgues du Comtat, à la direction départementale des territoires de Vaucluse et accessibles sur le site internet de la préfecture de Vaucluse : <http://www.vaucluse.gouv.fr>

À l'issue de l'enquête publique, la mise en compatibilité du PLU de Sorgues éventuellement modifiée pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public, et du rapport du commissaire est approuvée par délibération du conseil municipal de la commune de Sorgues.